



Compte rendu du Comité Social d'Administration du Pas-de-Calais du 04 mai 2023

Le 1er Comité Social d'Administration du Pas-de-Calais (CSA 62) depuis les élections de décembre dernier s'est déroulé ce jeudi 04 mai en présence de la Directrice Départementale, Mme DEWAMIN et de l'ensemble des représentants syndicaux.

Pour rappel, notre organisation syndicale dispose de deux sièges (trois sièges pour le SNPES et 2 sièges pour FO)

L'ordre du jour de ce CSA était le suivant ODJ et avis mis aux votes :

- Examen du Règlement Intérieur du CSA 62
- Point sur l'installation de la 4ème unité du STEMO BETHUNE (RH, Immobilier , Missions)
- Transfert du siège du STEI de Bruay la Buisnière à Lens.
- Point immobilier
- Programmation des prochaines instances sur 2023

Par ailleurs, l'administration a proposé au vote plusieurs avis que nous détaillerons à la fin du 3.

1. Examen du RI du CSA

L'instance du jour étant un CSA d'installation, il convenait de déterminer les modalités d'organisation de cette instance en fixant son règlement intérieur. Sans rentrer dans des explications fastidieuses, nous souhaitions insister sur le fait que la CGT PJJ a proposé de multiples amendements avec comme but premier de permettre aux représentants syndicaux de disposer du temps et des moyens nécessaires à la bonne tenue de cette instance.

L'administration nous a semblé aller dans notre sens sur plusieurs de nos demandes et apparaît consciente du travail important que représentent ces instances pour les représentants des personnels.

Le règlement intérieur finalisé sera mis au vote lors du prochain CSA. Nous le tiendrons à dispositions de celles et ceux qui souhaiteraient le lire.

2. Point sur l'installation de la 4^e unité du STEMO de BETHUNE

Cela fait plusieurs années qu'il est question pour la DT de faire évoluer la PEAT de BETHUNE, qui repose aujourd'hui sur l'ensemble des unités de ce STEMO et impacte fortement l'organisation de ces unités. Un projet de nouvelle unité a donc été proposé à l'administration centrale qui l'a validé.

La Directrice Territoriale nous a fait la présentation de cette nouvelle unité dont les missions principales seront les suivantes : PEAT, RRSE, mesures courtes.

A ce jour sont validés par l'administration centrale 1 poste de CADEC, 1 poste d'Ajoint Administratif, un poste de Psychologue, 1 poste d'Assistant de service social et 4 postes d'éducateurs.

2 postes d'éducateurs viendront compléter le dispositif. Il s'agira de contractuels et/ou d'agent missionnés. Ces deux postes devraient être validés en 2024.

Notre organisation syndicale a regretté que l'Administration Centrale n'ait pas créé directement ces 6 postes ce qui crée une certaine instabilité. Nous resterons vigilants à ce que cette pérennisation soit effective.

À ce jour, plusieurs demandes ont été faites concernant chacun des postes proposés. Le poste de psychologue est quant à lui déjà pourvu. Actuellement en poste à St Omer, elle sera missionnée sur cette unité jusqu'à son arrivée à Béthune.

L'ensemble de ces personnels prendront leur fonction le 1er septembre 2023 pour une prise opérationnelle le 1er octobre (en attendant les collègues exerçant actuellement les missions de PEAT des 3 autres unités resteront présents pour accompagner cette prise de fonction).

Cette nouvelle unité sera hébergée au 77 rue Auguste COMTE à BETHUNE où se trouve également de manière provisoire l'UEAJ de Bruay la Buisnière. La Directrice Territoriale a affirmé que cette situation était provisoire et que des locaux adaptés et plus proches du tribunal allaient être recherchés. En attendant, des travaux vont être effectués pour permettre l'accueil de cette nouvelle unité.

Nous avons exprimé notre étonnement sur le fait que cette nouvelle unité du STEMO de BETHUNE ne soit pas hébergée avec l'actuel UEMO de BETHUNE en lieu et place de l'UEDH de DIVION qui aurait pu être relocalisé.

La Direction Territoriale a expliqué que dans un premier temps cela n'avait pas été envisagé et qu'ensuite cela n'aurait pas été sans conséquences pour les agents de l'UEHD.

Si nous sommes d'accord sur le fait qu'il est indispensable de prendre en compte l'ensemble des professionnels dans cette situation, il nous semble indispensable de questionner cette possibilité à plus long terme dans un projet immobilier global.

Sur le plan matériel, la Direction Territoriale veut faire en sorte que cette nouvelle unité soit dotée des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Trois véhicules neufs devraient lui être alloués (2 citadines et 1 kangoo).

Par ailleurs, une réunion est prévue avec le Président du Tribunal et le Juge des Enfants coordinateur pour discuter de la mise en place de cette nouvelle unité au sein du tribunal. Deux bureaux vont être sollicités.

3. Transfert du siège du STEI de Bruay la Buisnière à Lens.

Actuellement, le STEI de Bruay la Buisnière est composé de 3 unités (l'UEAJ de Bruay la Buisnière, l'UEAJ d'HARNES et l'UEAJ d'ARRAS) dont le siège se situe l'UEAJ de Bruay la Buisnière.

La difficulté est que l'UEAJ de Bruay la Buisnière est actuellement fermé avec des travaux prévus pour 2025. L'UEAJ de Bruay la Buisnière est, dans l'attente, hébergée à BETHUNE.

Depuis septembre 2019, l'UEAJ de HARNES a été transférée dans les anciens locaux de l'UEMO de LENS, rue Casimir BEUGNET à LENS.

La direction territoriale explique que les missionnements des agents de Bruay et Harnes sont à la charge de la DT (en moyenne 2500€ par mois pour Bruay et 1800€ par mois pour HARNES).

Après concertation avec les agents de Lens, la Direction Territoriale nous indique que ces deniers estiment que LENS est une ville plus pratique que HARNES en terme de déplacements pour les jeunes et en termes de ressources d'insertion.

Comme d'autres OS, la CGT-PJJ a souhaité rappeler que cette situation n'était pas du fait des agents ce qu'a reconnu la DT.

Suite à l'étude des points 2 et 3, 4 avis ont été soumis au vote. (En gras, l'avis proposé au vote après discussion et amendements des différentes organisations présentes).

Avis N°1: Le CSA de ce jour approuve le transfert du service Territorial Educatif d'Insertion dénommé "STEI Artois" du 211 rue Kléber Carpentier à BRUAY LA BUISSIÈRE au 68, rue Casimir Beugnet à LENS.

Avis N°1 modifié : Le CSA de ce jour approuve le transfert du service Territorial Educatif d'Insertion dénommé "STEI Artois" du 211 rue Kléber Carpentier à BRUAY LA BUISSIÈRE au sein de l'UEAJ de LENS, provisoirement au 68, rue Casimir Beugnet à LENS.

Avis N°2: Le CSA de ce jour approuve le transfert définitif de l'UEAJ HARNES au 68 rue Casimir Beugnet à LENS. L'unité prendra le nom d'UEAJ LENS.

Avis N°2 modifié: Le CSA de ce jour approuve la fermeture de l'UEAJ HARNES et le transfert de cette unité à LENS sise provisoirement au 68 rue Casimir Beugnet à LENS. L'unité prendra le nom d'UEAJ LENS.

Avis N°3 :Le CSA de ce jour approuve la nouvelle structuration juridique du service de MO de BETHUNE. Celui-ci sera composé de quatre unités : l'UEMO de BETHUNE 1 au 44, rue du Dr Leleu à BETHUNE, l'UEMO de BETHUNE 2, au 77 rue Auguste Comte à BETHUNE, l'UEMO d'HENIN-BEAUMONT au 6, rue de la Calypso, Espace Neptune, Bâtiment Hippocampe à HENIN BEAUMONT et l'UEMO de LENS au 48, rue Jean Letienne à LENS. Le siège du STEMO BETHUNE sera situé au 44, rue du Dr Leleu à BETHUNE.

Avis N°3 modifié : Le CSA de ce jour approuve la nouvelle structuration juridique du service de MO de BETHUNE. Celui-ci sera composé de quatre unités : l'UEMO de BETHUNE 1 au 44, rue du Dr Leleu à BETHUNE, l'UEMO de BETHUNE 2, provisoirement situé au 77 rue Auguste Comte à BETHUNE, l'UEMO d'HENIN-BEAUMONT au 6, rue de la Calypso, Espace Neptune, Bâtiment Hippocampe à HENIN BEAUMONT et l'UEMO de LENS au 48, rue Jean Letienne à LENS. Le siège du STEMO BETHUNE sera situé au 44, rue du Dr Leleu à BETHUNE.

Avis N°4 : Le CSA de ce jour approuve le transfert provisoire de l'UEAJ BRUAY du 211 rue Kléber Carpentier à BRUAY LABUISSIÈRE au 77, rue Auguste Comte à BETHUNE

La CGT-PJJ Grand Nord a avant tout insisté pour que les réponses apportées en termes de locaux soient réellement adaptées et permettent d'offrir aux agents les meilleures conditions de travail possibles. Ce qui n'est pas le cas pour les UEAJ de Bruay et Lens ainsi que pour la nouvelle unité du STEMO de BETHUNE (BETHUNE 2). C'est pourquoi, nous avons accepté de voter pour ces avis uniquement si l'aspect provisoire été clairement inscrit. D'autre part, conscients que le provisoire à la PJJ peut durer longtemps, nous remettons à l'ordre du jour des prochains CSA ces questions si nécessaires.

L'ensemble des organisations syndicales ont voté pour les avis proposés après amendements.

4. Point Immobilier.

- UEHC Béthune : Le déménagement est prévu le 15 juin de Ruitz à Béthune (bail jusqu'à 2026). concernant Ruitz dont le bail continue jusqu'en 2026, la Direction Territoriale étudie un projet de "maison des parents" avec les deux CEF (Liévin et Bruay) afin de proposer un accueil spécifique.

Les locaux administratifs actuels de l'EPE Artois situés avenue SULLY à BETHUNE devraient continuer d'être loués pour accueillir les éducateurs en charge de l'Hébergement Diversifié de l'UEHC de BETHUNE

Dans le cadre de l'intégration des nouveaux locaux de l'UEHC, notre organisation syndicale a sollicité la visite de la formation spécialisée afin d'évaluer ce que seront les nouvelles conditions de travail des agents de BETHUNE. La Direction Territoriale s'est dite favorable à notre proposition et a rappelé que le médecin de prévention est également passé pour évaluation. La question de l'éclairage a été pointée par le médecin, des propositions d'amélioration ont été formulées à la DT.

- CER Cuinchy : La réception des travaux est envisagée fin août début septembre (voire octobre). L'arrivée du personnel se fera au 1^{er} novembre. Dans l'attente, les agents missionnés continueront à l'être. Seul le CADEC arrivera dès septembre. La prochaine session du CER est prévue pour 2024.

Là encore, comme pour BETHUNE, nous avons sollicité une visite des locaux. Une réponse favorable nous a été apportée.

- UEHC d'Arras : Le déménagement est prévu en décembre pour une période de travaux de 18 mois. Toutefois, la DT nous informe, qu'à l'heure actuelle, cela n'est pas envisageable car aucun hébergement temporaire capable d'accueillir les personnels et les jeunes de l'UEHC n'a encore été trouvé.

- UEAJ de Calais : locaux loués depuis août 2021

Plusieurs sujets sur Boulogne

Logement de fonction de l'EPEI identique rien n'a démarré, les douches sont également en attente.

Rencontre prévue initialement le 28 avril avec RH compétent dans ce domaine, rencontre reportée, la date reste à définir

Nous avons relevé les difficultés rencontrées par les collègues intervenant au QM (manque de place, environnement bruyant). Mme Dewamin demande à être mise en copie pour les demandes qui sont remontées par la RUE et la DS concernant la SST.

5. Programmation des CSA sur l'année 2023

Les dates suivantes ont été retenues pour les prochains CSA 62.

- 26 juin 2023

- 10 octobre 2023

- 23 novembre 2023

- 18 janvier 2024

A cela doivent être ajoutées les réunions de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (Formation spécialisée) qui ne traite uniquement que de ces questions :

- 15 juin 2023 (réunion préparatoire le 16 mai)

- 19 décembre 2023 (réunion préparatoire le 30 novembre)

En prévision de ces dates, si vous souhaitez que notre organisation syndicale aborde des sujets particuliers n'hésitez pas à nous contacter.

Bien évidemment, la CGT-PJJ Grand Nord n'attend pas ces instances pour défendre les conditions de travail et les intérêts des agents, c'est pourquoi n'hésitez pas à nous solliciter quelle que soit la difficulté que vous rencontrez ou la question que vous vous posez.

